

## PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 09 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 25 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

**Présents** : Pascal BARITAUD, Jean-Michel BIARDEAU, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

**Absents** : -

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 10 – votants : 10

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 13 mars 2024

Le maire demande au conseil son accord pour ajouter à l'ordre du jour la modification du plan de financement des travaux de rénovation au logement communal de Chéniers (accord du conseil municipal).

### **- MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX 5 RUE D'EN BAS - CHENIERS**

Le maire rappelle la délibération 32-17102023-6 bis par laquelle la commune sollicitait l'État et le Département de l'Indre pour subventionner des travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes du logement communal de Chéniers, 5 Rue d'En Bas.

Après examen du dossier, la commune peut également solliciter une attribution du Fonds Vert de l'État : le maire présente un plan de financement actualisé.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le plan de financement :

	Montant HT	DETR 25%	DSIL - fonds vert 30%	1 Commune 1 logement	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC à charge de la commune	Montant total TTC
<b>TRVX RUE EN BAS</b>				16 000,00 €				
Etude themique Combiosol	1 800,00 €	450,00 €	540,00 €			360,00 €		2 160,00 €
Peintures Vacher	14 468,94 €	3 617,24 €	4 340,68 €			2 893,79 €		17 362,73 €
PAC Hébras	17 461,09 €	4 365,27 €	5 238,33 €			3 492,22 €		20 953,31 €
Techni-murs Isolation	5 273,36 €	1 318,34 €	1 582,01 €			1 054,67 €		6 328,03 €
Techni-murs Menuiseries	24 332,60 €	6 083,15 €	7 299,78 €			4 866,52 €		29 199,12 €
Mise aux normes salle bains Hébras	5 307,95 €	1 326,99 €	1 592,39 €			1 061,59 €		6 369,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 643,94 €</b>	<b>17 160,99 €</b>	<b>20 593,18 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>14 889,77 €</b>	<b>13 728,79 €</b>	<b>28 618,56 €</b>	<b>82 372,73 €</b>
		25%	30%	19%	22%			

### **- DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS**

Le maire rappelle que ce sujet avait été débattu en mars 2023 et que le conseil avait choisi la mutualisation avec le référent déontologue de la CdC Brenne Val de Creuse. Ci-dessous, un extrait du PV de conseil de mars 2023 :

*La loi 3DS du 21 février 2022 prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes, avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023.*

*Il est possible de « mutualiser » le référent déontologue avec d'autres communes, ou avec la Communauté de Communes. Le conseil municipal de Sacierges opte pour la mutualisation avec la CdC et attend donc les modalités qui seront votées par la CdC concernant :*

- la durée d'exercice des fonctions,
- les modalités de saisine et l'examen de celle-ci,
- les conditions dans lesquelles les avis sont rendus,
- les moyens matériels mis à disposition

La CdC a désigné son référent déontologue : Mr Serge DENYS.

Les élus confirment leur choix de mutualisation et nomment Mr Serge DENYS référent déontologue des élus de la commune.

## **- FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE – FONDS SOLIDARITE LOGEMENT**

Le Département assure la mise en œuvre et la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté ainsi que du Fonds de Solidarité Logement. Ces deux dispositifs nationaux interviennent au titre du FAJD en appui aux parcours d'insertion des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, en complément des dispositifs de droit commun et au titre du FSL pour la mise en œuvre du droit au logement sur le département.

Le financement de ces fonds est assuré principalement par le Département et par la mobilisation de l'ensemble des principaux partenaires que sont les autres collectivités territoriales, leurs groupements, les organismes de protection sociale ainsi que plus spécifiquement pour le FSL, les bailleurs sociaux et les opérateurs énergies et de téléphonie.

Le conseil municipal est invité à donner son accord à une participation pour l'année 2024 :

- au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 280,38 €,
- au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté à hauteur de 6,00 €

## **- BUDGET PRINCIPAL 2024 : VOTE DES DOCUMENTS COMPTABLES**

Le maire présente le **compte de gestion** du Service de gestion comptable du Blanc (trésorerie) : il est concordant avec le compte administratif de la commune.

Mme Lamoureux présente le **compte de résultat** de la commune qui fait apparaître :

- en section de fonctionnement, un excédent de + 78 187,43 €.
- en section d'investissement, un déficit de - 1 762,97

En reprenant les résultats de l'année antérieure, cela aboutit à un résultat final de :

- un excédent de + 159 668,54 € en section de fonctionnement.
- un déficit de – 29 775,25 € en section d'investissement

Le maire présente ensuite les « restes à réaliser », c'est-à-dire les dépenses et recettes d'investissement engagées mais non réalisées au 31 décembre 2023. Cela permet de voter **l'affectation du résultat** comptable :

<b>AFFECTATION DE RÉSULTAT</b>	<b>BU 2024</b>
<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2023	78 187,43
Résultat antérieur reporté 002	81 481,11
<b>Résultat définitif à affecter</b>	<b>159 668,54</b>
<b>Investissement</b>	
Résultat de l'exercice 2023	-1 762,97
Résultat antérieur reporté 001	-28 012,28
Résultat cumulé 2023	-29 775,25
Restes à réaliser dépenses :	27 224,26
Restes à réaliser recettes :	20 128,44
Solde des restes à réaliser	-7 095,82
<b>Résultat définitif :</b>	<b>-36 871,07</b>
<b>Affectation du résultat :</b>	
<b>Exécution du virement à la section d'investissement (1068)</b>	<b>36 871,07</b>
Affectation complémentaire en réserve (1068):	0,00
<b>Affectation à l'excédent reporté (002) :</b>	<b>122 797,47</b>

Les élus votent ensuite les **taxes locales 2024** (impôts locaux) ; aucune augmentation pour les taux d'imposition communaux. Le maire précise que les foyers constatent une hausse de leur impôt, cette dernière est liée à la révision des bases d'imposition par les services fiscaux, et non par une révision du taux communal.

- Taxe foncière (bâti) : 30,30 %
- Taxe foncière (non bâti) : 37,54 %
- Taxe habitation : 14,69 % (*Résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale*)

Enfin, le maire présente aux membres du conseil **les prévisions budgétaires 2024**.

- section de fonctionnement : 579 790,62 €
- section d'investissement : 372 357,96 €

Le conseil municipal approuve les documents budgétaires du budget principal.

### **- DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Le projet de zonage a été présenté aux habitants de la commune lors d'une concertation du 18 mars 2024 au 29 mars 2024 inclus.

Il convient à présent que le conseil municipal se positionne sur ce projet, sachant que l'autorisation d'urbanisme est délivrée par le représentant de l'Etat mais que la commune doit donner son avis. De plus, la reconnaissance du site en zone d'accélération donnera les moyens juridiques à la commune pour définir ensuite des zones d'exclusion.

Après débat, le conseil municipal :

- Décide de se prononcer favorablement pour la réalisation d'un (de) projet(s) photovoltaïque(s) sur les parcelles listées (qui seront jointes en annexe de la délibération pour les services préfectoraux) ;
- Décide que les parcelles identifiées et listées constitueront des zones d'accélération conformément à l'article L 141-5-3 du code de l'énergie ;
- Autorise la société MANA ENERGIES à mener toutes les démarches (notamment la consultation des services de l'Etat et les demandes d'autorisations) en vue de l'élaboration du (des) projet(s) ;
- Précise que la délibération sera transmise :
  - Au président de la CdC Brenne Val de Creuse
  - Au président du SCoT Brenne-Marche
  - Au référent préfectoral en charge des zones d'accélération et du développement des énergies renouvelables
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du (des) projet(s) et à obtenir la reconnaissance de la zone d'accélération.

En parallèle, les élus réétudient les autres énergies renouvelables qui peuvent s'intégrer aux zones d'accélération.

Ils procèdent à un vote à main levée :

- Implantation d'éoliennes : 2 pour / 7 contre / 1 abstention
- méthanisation : 10 contre (unanimité des membres présents)
- géothermie : le conseil municipal ne se prononce pas

### **- QUESTIONS DIVERSES**

- Forges de l'Abloux : cette manifestation aura lieu le dimanche 02 juin 2024, le comité des fêtes de Sacierges sera en charge de la tenue de la buvette.

- Boulangerie : la boulangerie de St Benoit du Sault a fermé définitivement ses portes, les habitants de Chéniers n'ont plus de tournée de livraison de pain. Les boulangeries les plus proches sont celles de Prissac ou Chaillac.

- Il faut interdire l'accès à l'espace à proximité de la « maison Balat », à côté de la mairie, notamment aux enfants qui vont parfois y jouer : des pierres peuvent tomber à tout moment. Le service technique va sécuriser l'accès à cet espace.

- Prévoir dans le prochain bulletin municipal un article relatif aux incivilités : les portes vitrées de la salle des fêtes (côté cour) ne sont pas des cibles ! De nombreux impacts ont été constatés, visiblement des conséquences de projections de cailloux sur les vitrages (avec lesdits cailloux à proximité des portes).

*Fin de séance : 23h00 -*